

4.2 Conditions de contenu

Pour être diffusée, une annonce devra contenir des informations à caractère général et devra impérativement concerner :

AR Préfecture
016-211602792-20240724-D_22_2024_2407-DE
Reçu le 07/08/2024
Publié le 07/08/2024

des informations municipales : annonce de la tenue du conseil municipal, travaux, événements organisés par la commune, messages d'alerte, animaux perdus / trouvés

- des informations émanant de la CDC Lavalette Tude Dronne et concernant les habitants de Rioux-Martin ;
- des informations préfectorales et tout événement ayant un impact sur la sécurité des habitants ;
- les événements ou manifestations culturels, sportifs, éducatifs, festifs qui contribuent au dynamisme et l'animation de Rioux-Martin : spectacles, conférences, expositions, rencontres sportives (sauf matchs ou rencontres à enjeu particulier), braderies. Ces événements devront avoir un caractère d'intérêt général et concerner un public plus large que les membres des associations, et être organisés sur la commune ;
- les informations nécessitant une communication vers le grand public : Appel au don du sang...

Sont exclus :

- les messages internes à une association ou réservés à ses seuls membres ;
- les messages à caractère politique, syndical, commercial ou publicitaire ;
- les messages ne présentant pas un intérêt communal ;
- les informations qui ne concernent pas la commune de Rioux-Martin.

5. Communication associative : démarches à suivre

5.1 La demande

Les demandes de diffusion devront parvenir en Mairie (qui enregistre les messages et gère les diffusions), par l'intermédiaire du formulaire (joint en annexe) : « *Formulaire de demande de diffusion d'un message sur PanneauPocket* ».

Ce formulaire est disponible à l'accueil ou téléchargeable sur le site web de la commune :

<https://www.rioux-martin.fr>

Le formulaire dûment complété, sera renvoyé par mail à l'adresse suivante : rioux-martin@orange.fr ou déposé en mairie au moins 10 jours avant la date de diffusion souhaitée.

5.2 Le message

Le message comportera les informations essentielles : association organisatrice, titre de la manifestation, lieu, date et horaires. Pour une lecture plus efficace, il est conseillé de faire un texte court et très synthétique.

L'autorité municipale reste juge de l'opportunité de la diffusion des messages qui lui sont proposés et se réserve le droit de les refuser.

5.3 Contentieux

La commune ne pourra être tenue responsable des conséquences que le contenu des messages, soit erroné soit mal interprété, aurait pu générer.

Le Maire de Rioux-Martin,

Gaël PANNETIER

